

mage à certains bénéficiaires doit prendre fin le 7 février, ce qui veut dire qu'à cette date les fonds prévus seront épuisés et que, par conséquent, il est impérieux que le bill C-124 soit adopté le plus tôt possible, tant par la Chambre que par le Sénat, et qu'il reçoive également la sanction royale au plus tôt.

Convaincu que tous les députés sont d'accord sur l'importance de ce bill, j'espère que nous ferons diligence en l'étudiant.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) a expliqué clairement la nécessité d'adopter ce bill, et je n'ai pas l'intention, évidemment, de revenir sur ce sujet.

J'ajouterai qu'il n'est pas prouvé que les mandats susmentionnés étaient illégaux, bien que le député de Peace River, par voie d'un amendement, ait tenté de le prouver, et je cite:

... et, d'autre part, cherche à légaliser et à ratifier les actes abusifs et illégaux accomplis par le gouvernement en faisant des avances supérieures à la limite prévue par la loi.

Je pense plutôt que nos amis tentent de faire de ce bill une question politique, essaient de créer un scandale où il n'y en a pas et de prouver qu'il y a illégalité. Mais jusqu'à ce jour, personne n'a prouvé qu'il y avait eu illégalité, par exemple dans la façon dont les mandats spéciaux avaient été émis et de la façon dont le Conseil du Trésor s'était comporté à cette occasion.

A mon sens, il s'agit d'une tempête dans un verre d'eau, et cela prouve encore une fois que les députés de l'opposition ont été frustrés par le verdict populaire du 30 octobre dernier et essaient, par tous les moyens possibles, à obtenir le pouvoir qui leur a échappé.

Je pense qu'ils devraient se rendre, comme nous l'avons fait d'ailleurs, et comme les autres partis l'ont fait, à ce verdict de la population et accepter leur sort de bonne grâce.

Il s'agit tout simplement, à mon sens, de «technicalités» lorsqu'on parle d'avances plutôt que d'affectations. Évidemment, il y a plus que des «technicalités», car la différence entre des avances et des affectations est assez marquée, mais là encore, en bons avocats, plusieurs essaient d'interpréter ce qui s'est passé à leur avantage, mais, malheureusement, la population n'accepte pas les arguments qu'ils ont invoqués, et ceux qui comptent toucher des prestations d'assurance-chômage sont impatients que ce bill soit sanctionné, pour être assurés qu'à partir du 8 février ils recevront leur dû.

Évidemment, lorsqu'on parle d'un écart entre le plafond de 800 millions de dollars et le montant total d'un milliard 879 millions, il s'agit d'une différence énorme, et le ministre a reconnu qu'il y avait sûrement eu erreur quelque part, lorsque le plafond a été fixé dans le texte de la loi. Mais je suis certain que le ministre n'en est pas responsable et que, probablement, les raisons qui motivaient alors l'affectation de 800 millions de dollars n'existent plus. Celles qui ont fait que le montant de 800 millions a été dépassé dépendent surtout du coût des prestations et de l'augmentation des frais d'administration. Le coût des prestations dépend des changements qui sont intervenus entre le dépôt du Livre blanc et l'adoption du projet de loi, de la prolongation de la durée du versement des prestations, de la hausse de la rémunération des Canadiens et de l'augmentation du nombre des travailleurs.

Je ne pense pas, monsieur l'Orateur, qu'il soit nécessaire d'insister davantage sur ce point, mais, à mon avis, s'il n'y avait pas eu cette clause de plafonnement, le bill

### L'assurance-chômage

aurait été adopté quand même, et aujourd'hui, évidemment, on ne parlerait pas de modifier cet article de la loi.

D'ailleurs, ce n'est pas le seul article qui est remis en cause, parce que dans le bill C-125, on tend encore à corriger certains effets du bill original.

Selon les discours qui ont été prononcés ici, les gens pensent que les fonds sont donnés au gouvernement comme un chèque en blanc, ce qui est absolument faux, parce que les fonds du gouvernement sont d'abord examinés par notre chien de garde, l'auditeur général, ensuite par les comités et, en particulier, par le comité des comptes publics où siègent les représentants de tous les partis; ils sont également soumis à la vérification interne par les divers ministères qui s'assurent que les sommes accordées au gouvernement seront dépensées selon les affectations prévues et en conformité de la loi.

Monsieur le président, je pense que d'autres députés désirent se faire entendre, dont l'ancien titulaire du ministère, et je suis assuré qu'il saura avancer des arguments beaucoup plus forts que ceux que j'ai pu trouver. C'est pourquoi j'abrègerai mes remarques pour recommander encore une fois à la Chambre l'adoption d'urgence de ce bill, en espérant qu'il sera bientôt déféré au comité approprié pour être étudié plus en profondeur.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** L'honorable député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander).

**M. Guay (Saint-Boniface):** Bravo.

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je remarque que le secrétaire parlementaire de Saint-Boniface est intervenu avant même que j'ai pu placer un mot. Il est bon de voir qu'il ne dort pas, qu'il est éveillé ou qu'il ne fait pas de diablerie.

Je suis très heureux de participer à ce débat après les prémisses solides qu'ont posées mes collègues, le député de Peace River (M. Baldwin) et le député du Yukon (M. Neilsen). Ils ont bien montré l'inconvenance de la conduite du gouvernement en ce qui concerne l'Assurance-chômage. Les raisons invoquées par ces deux députés devraient être sérieusement examinées par nous tous car, en fait, le gouvernement demande carte blanche. Après ce qu'ils ont avancé, il est difficile d'appuyer le bill C-124 à moins que ce dernier ne soit modifié.

Je me souviens des débats de mai et de juin 1971 lorsque cette monstruosité a été présentée pour la première fois par le gouvernement. C'était un nouveau principe, une sorte de renaissance. Ce devait être une loi globale prévoyant des prestations d'assurance-chômage et d'assistance publique et un revenu annuel garanti. En fait, il en est résulté un inextricable fouillis. Je me souviens très bien du précédent ministre du Travail, faisant appel à son humour irlandais, se présentant devant notre comité de temps à autre, parlant comme un livre pour faire accepter le bill C-229 qui devait devenir, d'après lui, le meilleur régime d'assurance-chômage que le monde ait jamais connu. Il n'avait oublié qu'une chose, c'est qu'il se révélerait le programme le plus onéreux qu'on ait jamais connu.

**Des voix:** Bravo!

**M. Alexander:** Mais il ne nous a pas dit cela. Je dois dire en toute justice que le ministre s'est efforcé de parler franchement. Il avait un message à nous transmettre je pense, mais en toute déférence, je crois qu'il a été dupé. C'est la seule façon dont je puisse m'expliquer la chose. Je sais que le ministre ne tromperait pas de propos délibéré